



« Ça prend  
tout un village pour  
protéger un enfant. »

- Adaptation d'un proverbe africain

## Charte municipale pour la protection de l'enfant

### Préambule

En souvenir de la mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, il apparaît important que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants et contribuer à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance.

**Nous' lançons l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de la bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*.**

### Les grands principes d'une municipalité bienveillante envers les enfants

<p>Une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants.</p>	<p>Une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance.</p>	<p>Une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire.</p>	<p>Une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants.</p>
---	--	---	---



<sup>1</sup> Cette Charte est une initiative de la municipalité de Fortierville en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et Espace MUNI.



Ainsi, la municipalité de

## SAINT-MAURICE

s'engage à :

### Offrir un milieu de vie sécuritaire.

- Mettre en place des actions pour accroître le **sentiment de sécurité** des enfants dans les lieux publics.
- Favoriser la mise en place de **lieux protecteurs** ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours.

### Reconnaître aux enfants le droit d'être entendus.

- Reconnaître les enfants en tant que **citoyens à part entière**.
- Favoriser la mise en place d'**espaces de consultation** accessibles et adaptés aux enfants de tous âges.

### Poser des gestes de sensibilisation.

- **Inform**er les citoyens des signes de maltraitance pour les **sensibiliser** à exercer un rôle de vigilance.
- **Publiciser** régulièrement la liste des **ressources** sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants.

### Poser des gestes de soutien.

- **Soutenir les initiatives du milieu** contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants.
- Valoriser le **vivre-ensemble et l'entraide**, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

  
Signature - Mairie

17 / 05 / 2021  
Date

  
Signature - Administration

Saint-Maurice  
Lieu